



Pour le groupe PSA, notre PDG Philippe VARIN lors de ses vœux annonce que PSA a retrouvé un résultat financier positif en 2010. PSA a remboursé la première tranche du prêt de 3 milliards € accordé par l'état français en 2009 lors de la crise économique.

Mais que le contexte économique serait difficile en 2011 et surtout en Europe. Pour 2011, les objectifs sont : Maintenir le prix de nos véhicules, renforcer les plans d'innovation, vendre 40 % de véhicules hors Europe et 50 % en 2015, de réduire l'écart de marge opérationnelle qui nous sépare de nos concurrents, augmenter notre efficacité opérationnelle en appliquant le système d'excellence PSA, être exemplaire et récompenser le travail des équipes. La priorité reste la sécurité en réduisant le taux d'accidents du travail, **et il annonce qu'il sera vigilant sur le bien être des salariés au travail.**

L'UNSA ajoute ce qui suit: CONDITIONS de TRAVAIL DROIT de RETRAIT

La loi a donné la possibilité à chaque salarié de préserver sa vie et sa santé, en instaurant le " **Droit de retrait** ".
Article L4131-3 du Code du Travail

"Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleur qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun d'entre eux."

Le salarié n'est tenu à aucune formalité avant de se retirer du travail

(Aucun formulaire à remplir, aucune signature, ne peuvent être exigés). Il faut seulement informer sa hiérarchie.

L'employeur ne peut prendre aucune sanction contre le salarié, ni effectuer de retenue de salaire.

L'employeur est tenu de procéder immédiatement à une enquête avec un membre du CHSCT.

En cas de désaccord entre le CHSCT et l'employeur sur les mesures à prendre, l'Inspecteur du travail est amené à trancher.

Ne prenez pas de risque !

On est au boulot pour gagner sa vie, pas pour la perdre !

Pour l'UNSA : entièrement d'accord sur le fait que les salariés doivent travailler dans des conditions de sécurité optimales, le bien être des salariés ne peut se traduire que par le respect de nos hiérarchiques et enfin établir une véritable politique ou le mot social soit pris en considération. Le système d'excellence ne doit pas être synonyme de suppressions de postes. Enfin, nous espérons que le résultat financier positif de 2010 se traduira par une véritable politique salariale lors des futures négociations.